



2026-069

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 8 juin à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 01/06/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,
Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Sophie PREYNAT,
Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE, Nicolas
REYMOND, Stéphane MAURIN, Violaine MIRMAND.
Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Rachel MORELL qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Valérie GAGNE
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Alexis LHOSTE qui a donné procuration à Nicolas REYMOND

Secrétaire de séance : Maribel VALETTE

OBJET : Achat de tickets de manège à l'occasion de la fête votive 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite renouveler la distribution de tickets de manège à l'occasion de la fête votive qui se déroulera le dernier week-end de juin.

Cette action vise à permettre aux enfants de la commune de bénéficier gratuitement d'attractions proposées lors de cette manifestation festive.

Monsieur le Maire propose de fixer une enveloppe maximale de 400 € pour l'acquisition de tickets de manège, dont la répartition sera adaptée en fonction des attractions présentes lors de la fête votive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTE** le principe de l'achat de tickets de manège à l'occasion de la fête votive 2026 ;
- ✓ **FIXE** le montant maximal de cette dépense à 400 € ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat des tickets auprès des forains présents lors de la fête votive ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 08/06/2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Maribel VALETTE